

désignés par la suite comme réfugiés. La Société des Nations consacra beaucoup d'attention et d'efforts au soin, à la migration et à l'établissement de milliers de ces sans foyer ni patrie et, par l'entremise d'un Commissaire des réfugiés et grâce à la collaboration de plusieurs pays, réussit à en transplanter un grand nombre dans des foyers nouveaux.

Au lendemain de la première guerre mondiale, un grand nombre de personnes voulurent quitter l'Europe mais, parmi celles qui vinrent au Canada, un grand nombre ne purent satisfaire aux exigences de la loi de l'immigration et furent en conséquence refusées. La situation dans les ports canadiens de l'Atlantique devint si grave qu'il fut décidé d'établir un système d'examen prémigratoire. Ce système entra en vigueur à l'automne de 1920.

A l'automne de 1923, le premier groupe important organisé de réfugiés européens fut accepté. C'était un groupe de sans foyer ni patrie. Le nombre de personnes ainsi admises fut de beaucoup plus de 5,000.

Pendant plusieurs années, les pays d'émigration découragèrent l'exode de colons, mais plus tard l'émigration de minorités indésirables fut encouragée malgré un effort croissant déployé pour conserver leur avoir.

Dans les tableaux statistiques de l'immigration, le terme "réfugié" ne figure pas et il n'existe aucune méthode pouvant fournir des chiffres exacts sur ce mouvement. Le Canada, conformément à une pratique généralement acceptée, insiste plus sur la race que sur la nationalité. Les grands changements de nationalité qui se sont opérés depuis une génération rendraient tout à fait impossible toute comparaison entre l'immigration d'avant-guerre et celle d'après-guerre. Bien que les immigrés ne soient pas indiqués comme réfugiés dans les tableaux statistiques, c'est un fait reconnu que la majorité d'entre eux qui sont venus d'Europe au Canada ces dernières années appartiennent à cette catégorie.

Quelques milliers de réfugiés ont été admis au Canada au cours de l'année fiscale 1940-41. Ils appartenaient pour la plupart à l'un des groupes suivants:—

1. Parents à la charge et membres de familles dont certains des autres membres étaient déjà établis au Canada.
2. Personnes ayant suffisamment d'argent pour assurer leur subsistance.
3. Techniciens et ouvriers spécialisés dont les services pouvaient vraisemblablement être utiles au Canada.
4. Personnes ou familles important de nouvelles industries au pays et les capitaux nécessaires à leur établissement.

Ce dernier groupe est le plus considérable et le plus important. Un grand nombre de nouvelles industries ont été ainsi obtenues et sont en voie d'établissement dans tout le Dominion. Il en résulte déjà que des milliers d'ouvriers canadiens sont à s'adapter à de nouveaux genres d'occupations.

Sous-section 9.—Immigration orientale

L'immigration orientale, à la faveur des conditions présentes, a cessé d'être un problème et la répercussion économique de la présence de personnes d'origine orientale peut être mieux étudiée à la lumière des chiffres du recensement. Aux fins d'assurer la continuité des tableaux historiques de l'immigration orientale, ceux-ci sont présentés ci-dessous. Un exposé de la législation et de l'arrière-plan relatifs à l'immigration des Orientaux au Canada paraît aux pages 121-124 de l'Annuaire de 1941.